

# EURO2016 10 JUIN – 10 JUILLET

## Note à l'attention des riverains de l'allée Marcel LECLERC et de l'allée Ray Grassi

**Du 10 juin au 10 juillet 2016**, la France accueille l' **UEFA Euro 2016**. L'**UEFA Euro 2016** sera la quinzième édition du championnat d'Europe de football et le 3<sup>ème</sup> plus grand événement sportif mondial.

**51 matches d'exception** seront au programme de cette compétition regroupant les **24 meilleures nations européennes** de football.

L'**Euro 2016** en quelques chiffres c'est :

- **2,5 milliards** de spectateurs dans 10 stades en France
- **7,6 milliards** de téléspectateurs cumulés
- **230** zones de diffusion à travers le monde
- **1,5 million** de spectateurs étrangers

La **Ville de Marseille** est ville hôte de cette compétition et va accueillir 6 matches durant la compétition, voici le calendrier des matches au Nouveau Stade Vélodrome :

- Samedi 11 juin à 21H : Angleterre / Russie
- Mercredi 15 juin à 21H : France / Albanie
- Samedi 18 juin à 18H : Islande / Hongrie
- Mardi 21 juin à 18H : Ukraine / Pologne
- Jeudi 30 juin à 21H : Quart de finale
- Vendredi 07 juillet à 21H : ½ de finale de la compétition

L'organisation cette compétition et de ses matches nécessitent la mise en place d'un périmètre de sécurité important autour du Stade qui occasionnera quelques restrictions de circulation et de stationnement.

⇒ **Restriction Hors jour de match** : Période du 15 mai au 10 juillet 2016

**L'allée Ray Grassi** (Portion entre le Bd Michelet et la Billetterie Ganay) :

- privatisation de la voie située dans le périmètre Euro

**Aucune restriction pour les piétons (sauf périmètre de sécurité du stade sur Ray Grassi)**

⇒ **Restriction Jour de match** : Attention les contraintes de circulation et de stationnement seront actives à partir de 6h avant le début des matches jusqu'à minuit.

Voir plan des accès

**L'allée Ray Grassi**

- Coupure de la circulation et accès aux riverains préservé (filtrage) avec macarons depuis la Rue Raymond Teisseire

**L'allée Marcel Leclerc**

- Coupure de la circulation et accès aux riverains préservé (filtrage) avec macarons depuis la contre-allée du Boulevard Michelet

***Le tronçon Michelet :***

- H – 6h : piétonnisation du segment compris entre le rond-point du Prado et la rue Gaston Ramon en raison du positionnement des guichets d'entrée
- arrêtés d'interdiction de circulation et de stationnement
- accès aux riverains préservé via contre-allée côté Stade Vélodrome (filtrage) avec macarons

***La rue Raymond Teisseire :***

- arrêtés d'interdiction de circulation et de stationnement
- accès aux riverains préservé (filtrage) avec macarons

***Le boulevard Schloesing :***

- arrêté d'interdiction de stationnement pour permettre une fluidification de cet axe de délestage

***le boulevard Rabatau :***

- arrêté d'interdiction de stationnement pour faciliter un déplacement piéton depuis le rond-point du Prado de spectateurs ayant des billets d'accès en tribune Gamay
- susceptible de coupure de circulation sur instruction de la direction du service d'ordre

***Aucune restriction pour les piétons (sauf périmètre de sécurité du stade sur Ray Grassi)***

Afin de faciliter vos déplacements et pour répondre à toutes les interrogations, une procédure « Riverains » est mis en place durant cette phase de compétition.

**Procédure « riverains » :**

Pour faciliter votre accès lors des événements se déroulant au Nouveau Stade Vélodrome (Match OM, Rugby, Concert, Salon etc..) un macaron annuel (vitrophanie) valable du 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2016 est mis en place. Il vous permettra d'accéder à votre résidence, bureau ou domicile.

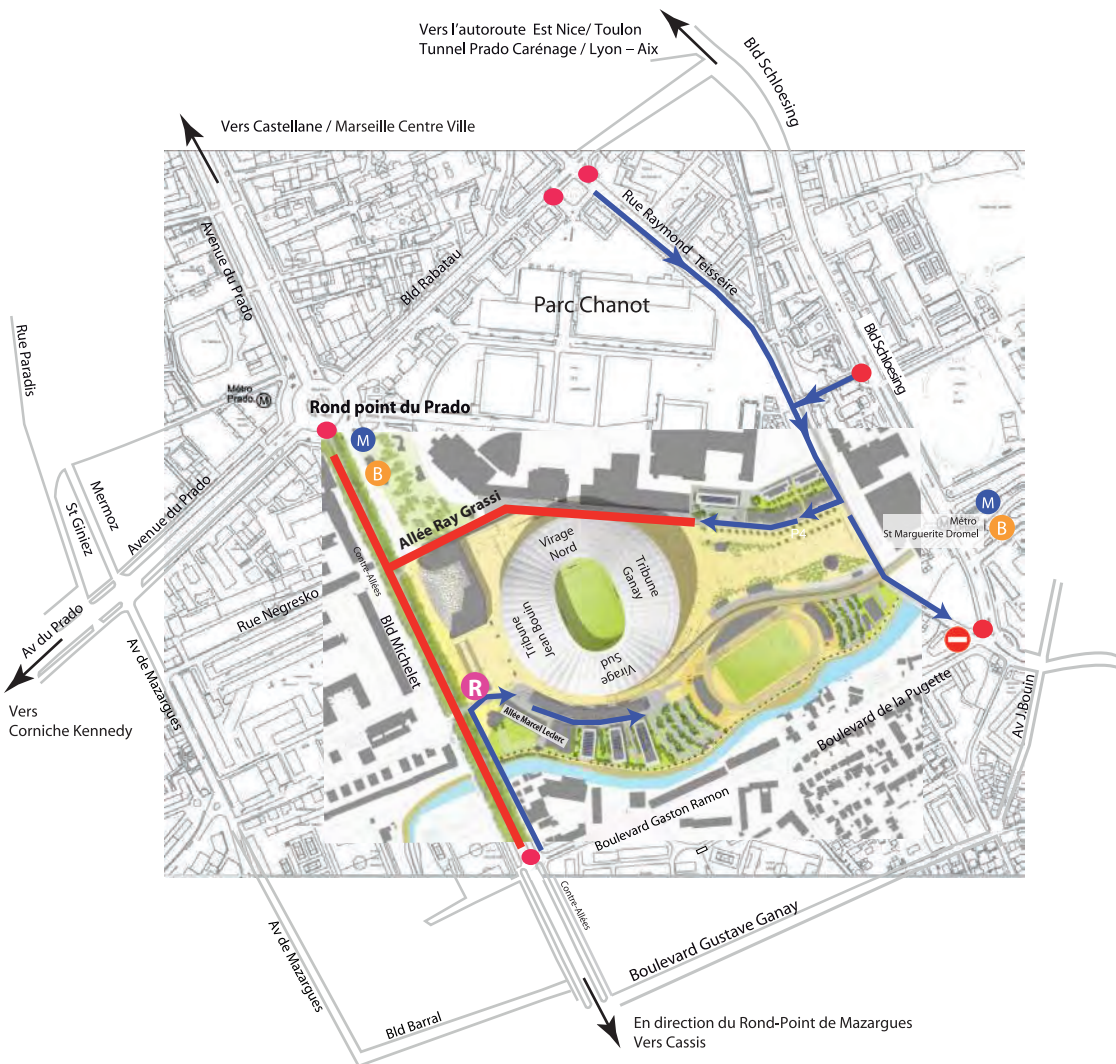
⇒ Pour bénéficier de ce macaron :

- Habiter dans la zone de l'allée Marcel Leclerc et de l'allée Ray Grassi
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Carte grise du véhicule

⇒ Pour récupérer ce macaron :

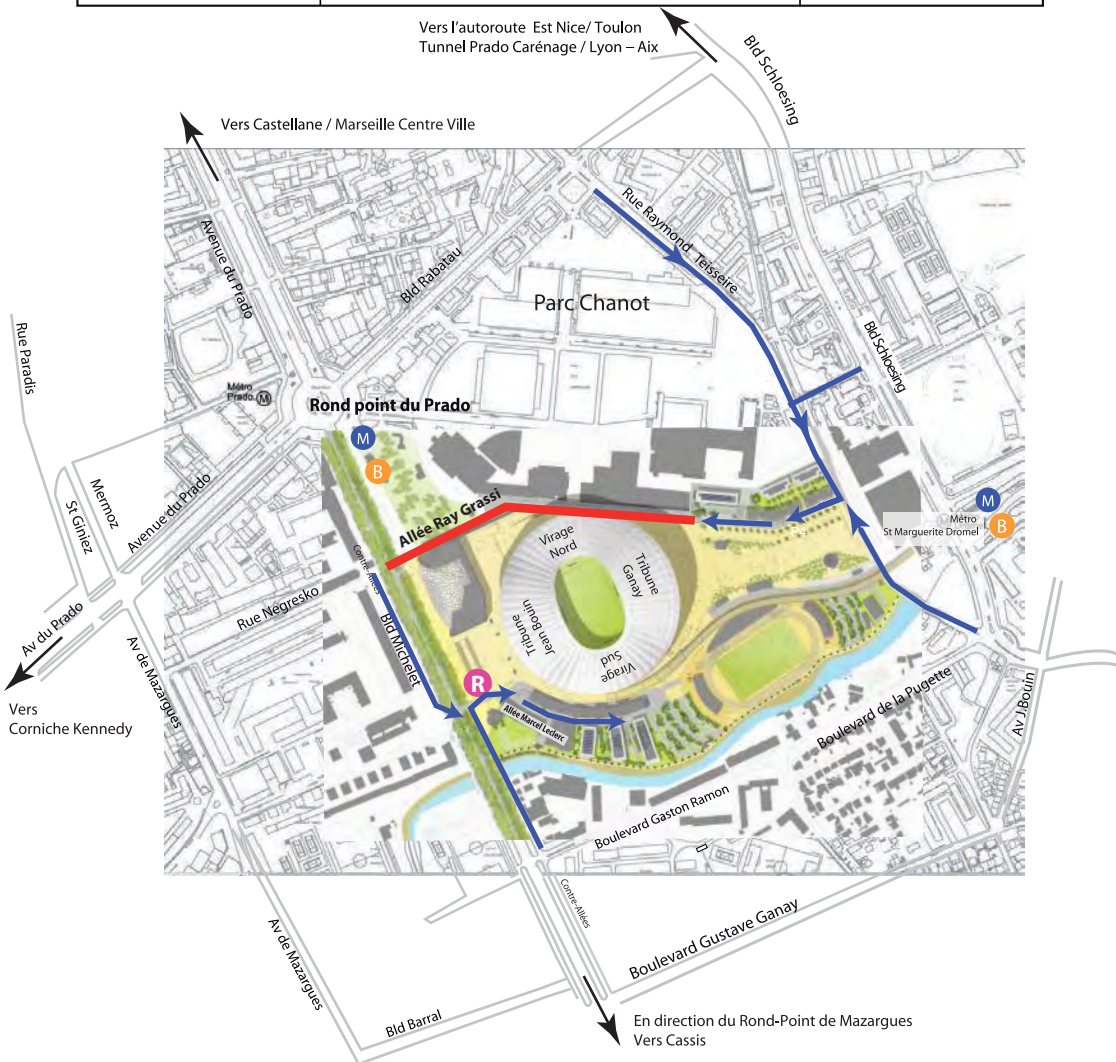
- Billetterie Jean Bouin (Devant le Stade, Boulevard Michelet) le lundi 6 et Mardi 7 juin de 7h00 à 20H
- Se munir des documents officiels demandés ci-dessous

**Pour toutes questions ou informations complémentaires, vous pouvez joindre le centres des opérations au 04 91 16 76 70 et email : [cdo.nsv@gmail.com](mailto:cdo.nsv@gmail.com)**



### INFORMATIONS / INFORMATION

-  Accès Autorisé avec Macaron résident  
Car Access
-  Point de Contrôle  
Check Point
-  Zone interdite à la circulation
-  Point de retrait macaron (Billetterie Jean-Bouin)



#### INFORMATIONS / INFORMATION

-  Accès et circulation autorisé  
Car Access
-  Zone interdite à la circulation
-  Point de retrait macaron riverain  
(Billetterie Jean Bouin )